



Número de Révision: 003.0

Date de sortie: 10/18/2018

## 1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

<b>Désignation de l'article:</b>	<b>LePage® PL200® Construction Adhesive</b>	<b>Numéro IDH:</b>	1421928
<b>Type de produit:</b>	Colle	<b>Région:</b>	Canada
<b>Restriction d'utilisation:</b>	Non identifié	<b>Votre contact:</b>	
<b>Raison sociale:</b>	Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3	Téléphone: +1 (905) 814-6511 MEDICAL EMERGENCY Phone: Poison Control Center 1-877-671-4608 (toll free) or 1-303-592-1711 TRANSPORT EMERGENCY Phone: CHEMTREC 1-800-424-9300 (toll free) or 1-703-527-3887 Internet: www.henkelna.com	

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

<b>DANGER:</b>	LIQUIDE ET VAPEURS TRES INFLAMMABLES. PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE. PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX. PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE OU VERTIGES. RISQUE PRESUME D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES A LA SUITE D'EXPOSITIONS REPETEES OU D'UNE EXPOSITION PROLONGEE.
----------------	---

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
LIQUIDE INFLAMMABLE	2
IRRITATION CUTANEE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
TOXICITE SPECIFIQUE POUR UN ORGANES CIBLE - EXPOSITION UNIQUE	3
TOXICITE SPECIFIQUE AU NIVEAU DE L'ORGANE CIBLE- EXPOSITIONS REPETEES	2

### PICTOGRAMME(S)



### Conseils de prudence

<b>Prévention:</b>	Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes. Interdiction de fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Ne pas jeter dans l'eau. Utiliser une installation anti-déflagrante. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation. Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.
<b>Intervention:</b>	En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC

Numéro IDH: 1421928

Nom du produit: LePage® PL200® Construction Adhesive

LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'incendie : pour éteindre, utiliser de la mousse, de la poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone.

**Stockage:** Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.

**Élimination:** Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

La présente classification satisfait au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et se conforme aux dispositions du Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Naphta léger (pétrole), hydrotraite <0.1% benzène	64742-49-0	30 - 40
Kaolin	1332-58-7	20 - 30
Calcaire	1317-65-3	10 - 20
Distillats de vapocraquage (de pétrole) polymérisés	68131-77-1	5 - 10
Résines de pétrole	64742-16-1	1 - 5
Xylenes	1330-20-7	1 - 5
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	1 - 5
Acides résiniques et acides colophaniques, esters avec le penta-érythritol	8050-26-8	1 - 5
Dioxyde de titane	13463-67-7	0.1 - 1
Ethylbenzène	100-41-4	0.1 - 1
Quartz (SiO <sub>2</sub> )	14808-60-7	0.1 - 1

\*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

**Inhalation:** Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. Administrer de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle au besoin. Appeler immédiatement un médecin.

**Contact avec la peau:** Rincer à l'eau courante. Soigner la peau. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

**Contact avec les yeux:** Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

**Ingestion:** Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

**Symptômes:** Voir la section 11.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Moyen d'extinction approprié:** Dioxyde de carbone Mousse Poudre chimique. Atomisation ou buée d'eau.

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:** Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

**Feu inhabituel ou risques d'explosion:** Les conteneurs clos sont susceptibles de se briser (en raison de la pression accumulée) en cas d'exposition à une chaleur extrême. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent courir le long du sol vers une source d'inflammation.

**Produit ou gaz issus de la combustion:** Oxydes de carbone. Dioxyde de carbone.

## 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

**Mesures de protection de l'environnement:** Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.

**Méthodes de nettoyage:** Absorber le déversement avec une matière inerte. Pelleter la matière dans un contenant approprié pour l'élimination. Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation:** Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes. Garder le récipient fermé. Ne pas réutiliser le récipient. Conserver hors de la portée des enfants. Les contenants vides ne doivent pas être lavés et réutilisés pour quelque raison que ce soit. Ne jamais utiliser de pression pour vidanger. Le tonneau n'est pas un réservoir à pression. Assurer une ventilation adéquate.

**Stockage:** Pour le stockage sûr, le stockage au niveau ou au-dessus 20 °C (68°F)  
Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Naphta leger (petrole), hydrotraite <0.1% benzene	Rien	100 ppm (400 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Kaolin	2 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 PEL poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire. 50 MPPCF TWA poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 TWA poussière totales	Rien	Rien
Calcaire	10 mg/m3 TWA poussière totales	5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 PEL poussière totales	Rien	Rien
Distillats de vapocraquage (de petrole) polymerises	Rien	Rien	Rien	Rien
Résines de pétrole	Rien	Rien	Rien	Rien
Xylenes	100 ppm TWA 150 ppm STEL	100 ppm (435 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	5 mg/m3 TWA Fraction inhalable.	500 ppm (2,000 mg/m3) PEL 5 mg/m3 PEL Brouillard	Rien	Rien
Acides résiniques et acides colophaniques, esters avec le penta-érythritol	Rien	Rien	Rien	Rien
Dioxyde de titane	10 mg/m3 TWA	15 mg/m3 PEL poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 TWA poussière totales 50 MPPCF TWA poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien
Ethylbenzene	20 ppm TWA	100 ppm (435 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Quartz (SiO2)	0.025 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	2.4 MPPCF TWA Respirable. 0.1 mg/m3 TWA Respirable. 0.05 mg/m3 TWA (Poussière alvéolaire) (Poussière alvéolaire) 0.025 mg/m3 OSHA_ACT (Poussière alvéolaire) 0.05 mg/m3 PEL Poussière alvéolaire	Rien	Rien

**Remarques sur la conception des installations techniques:**

N'employer que dans des secteurs bien aérés. Assurer une ventilation d'échappement locale adéquate afin de maintenir l'exposition du travailleur sous les limites permmissibles.

**Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).

**Protection des yeux:** Lunettes de sécurité.

**Protection de la peau:** Des gants imperméables aux solvants sont requis s'il y a contact prolongé ou répétitif.

## 9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

<b>Etat physique:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Havane
<b>Odeur:</b>	Prononcé, Solvant
<b>Seuil de détection d'odeur:</b>	Non disponible
<b>Valeur pH:</b>	Non applicable
<b>Pression de vapeur:</b>	29 mm/hg (20 °C (68°F))
<b>Point / zone d'ébullition:</b>	82.2 - 132.2 °C (180°F - 270°F)(solvant)
<b>Point/domaine de fusion:</b>	Non disponible
<b>Gravité spécial:</b>	1.203
<b>Densité de vapeur:</b>	Hlus lourd que l'air.
<b>Point d'éclair:</b>	-6.11 °C (21°F) pas de méthode
<b>Inflammable/Limites inférieures d'explosion:</b>	1 %
<b>Inflammable/Limites supérieures d'explosion:</b>	6.5 %
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité:</b>	Non applicable
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non disponible
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Insoluble
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non disponible
<b>Teneur VOC:</b>	30 %; 380 g/l (en poids, calculées en utilisant la méthode de CARB; g / L moins d'eau, moins exemptions calculées en utilisant la méthode de SCAQMD)
<b>Viscosité:</b>	600,000 - 1,000,000 mpa.s
<b>Température de décomposition:</b>	Non disponible

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

<b>Stabilité:</b>	Non disponible
<b>Réactions dangereuses:</b>	Ne se produira pas.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	Bioxyde de carbone, oxyde de carbone et gaz et particules irritants et/ou toxiques peuvent être générés par décomposition thermique ou combustion.
<b>Produits incompatibles:</b>	Des oxydants forts.
<b>Réactivité:</b>	Non disponible
<b>Conditions à éviter:</b>	Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Voies d'exposition pertinentes:** Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

### Effets potentiels sur la santé

**Inhalation:**

Peut irriter le nez, la gorge et les poumons. L'abrasion de la matière durcie, par ponçage ou meulage par exemple, peut dégager des particules respirables de quartz de silice, un risque de cancer par inhalation. L'utilisation normale du produit ne cause pas un tel dégagement.

**Contact avec la peau:**

Entraîne une irritation de la peau.

**Contact avec les yeux:**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Ingestion:**

Peut être nocif si avalé.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s	Effet immédiat et retardé sur la santé.
Naphta léger (pétrole), hydrotraite <0.1% benzène	Rien	Système nerveux central, Irritant, Reins, Poumon
Kaolin	Oral LD50 (Rat) = > 5,000 mg/kg Dermal LD50 (Rat) = > 5,000 mg/kg	Poussières nuisibles
Calcaire	Rien	Poussières nuisibles
Distillats de vapocraquage (de pétrole) polymérisés	Rien	Irritant
Résines de pétrole	Rien	Système nerveux central
Xylenes	Oral LD50 (Rat) = 6,670 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 3,523 - 8,600 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 4,300 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = > 43 g/kg	Cardiaque, Système nerveux central, Irritant, Reins, Foie
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Rien	Irritant
Acides résiniques et acides colophaniques, esters avec le penta-érythritol	Rien	Irritant
Dioxyde de titane	Rien	Irritant, Respiratoire, Quelques éléments de preuve de cancérogénicité
Ethylbenzène	Oral LD50 (Rat) = 5.46 g/kg Oral LD50 (Rat) = 3,500 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 17,800 mg/kg	Irritant, Système nerveux central
Quartz (SiO <sub>2</sub> )	Rien	Système immunitaire, Poumon, Quelques éléments de preuve de cancérogénicité

Substances dangereuses	NTP cancérogène	IARC cancérogène	OSHA cancérogène (Spécifiquement réglementé)
Naphta léger (pétrole), hydrotraite <0.1% benzène	Non	Non	Non
Kaolin	Non	Non	Non
Calcaire	Non	Non	Non
Distillats de vapocraquage (de pétrole) polymérisés	Non	Non	Non
Résines de pétrole	Non	Non	Non
Xylenes	Non	Non	Non
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Non	Non	Non
Acides résiniques et acides colophaniques, esters avec le penta-érythritol	Non	Non	Non
Dioxyde de titane	Non	Groupe 2B	Non
Ethylbenzène	Non	Groupe 2B	Non
Quartz (SiO <sub>2</sub> )	Connu pour être cancérogène pour l'homme.	Groupe 1	Oui

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

**Information écologique:**

Non disponible

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

**Méthode de rejet recommandée:** Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

#### Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

**Nom d'embarquement correct:** ADHÉSIFS  
**Division:** 3  
**Numéro d'identification:** UN 1133  
**Groupe d'emballage:** II

#### Transport aérien (ICAO/IATA)

**Nom d'embarquement correct:** Adhesives  
**Division:** 3  
**Numéro d'identification:** UN 1133  
**Groupe d'emballage:** II

#### Transport maritime (IMO/IMDG)

**Nom d'embarquement correct:** ADHESIVES (n-Heptane)  
**Division:** 3  
**Numéro d'identification:** UN 1133  
**Groupe d'emballage:** II  
**Polluant marin:** n-Heptane

### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### Information sur la réglementation Canadienne

**Statut LCPE LIS/LES:** Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

#### Information sur la réglementation des Etats Unis

**État de l'inventaire TSCA 8 (b):** Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire de la Toxic Substances Control Act ou en sont exempts.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

**Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:**  
Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente à la ou aux sections : 2, 3, 8, 9, 11, 13, 15

**Préparé par:** Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

**Date de sortie:** 10/18/2018

**DÉMENTI** Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.